

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Décision du 18 décembre 2018

portant désignation des représentants du personnel au comité technique de service déconcentré
placé auprès du premier président de cour d'appel d'Amiens

NOR : JUSB18351685

La Première Présidente de la cour d'appel d'Amiens,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 modifié relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de cour d'appel d'Amiens en date du 7 décembre 2018,

Décide :

Article 1

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel d'Amiens :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CGT	DANNELY Christophe	JOLY Jean-Michel

C.JUSTICE	LEVEQUE Françoise	FREITAS José
SDGF-FO	DUBOS Geneviève	KHERIEF Emmanuelle
UNSa SJ	FABRE Mireille	DROUET Corine

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait à Amiens, le 18 décembre 2018.



La Première Présidente